

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2020

Date de convocation : 21/02/2020

Date de l'affichage : 24/02/2020

L'an deux mille vingt et le deux mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : BALLAND Alain, BOUDIN Jean-Jacques, CHAUDAT Philippe, CORTINOVIS Jeanine, CUCHET Jocelyne, DONIN Patrice, DUFOUR Jérôme, DULLIAND Hervé, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel.

Excusés : AUGER Denis (procuration donnée à TARDY Daniel), BOISSE David (procuration donnée à MARTINAND Stéphane), GENOIS Aline (procuration donnée à DUFOUR Jérôme)

Absents : BILLON David, CALEN Pierre, GEORGE Agnès, LABOURE Mélanie, LANTRAN Pascale

Secrétaire de séance : CUCHET Jocelyne

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage à Mr CHOSSON Jean-Elie , adjoint à la commune décédé ce 13 février.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/12/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte- rendu du 18/12/2019.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Approbation du compte administratif du budget général et des budgets annexes 2019

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND sort le temps du vote du Compte Administratif 2019 et le Conseil Municipal confie la présidence au Doyen Mr TARDY Daniel.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,
- Considérant que Monsieur Stéphane MARTINAND, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2019 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif des budgets de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

BUDGET GENERAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	199 611.04	0	0	44 923.74	199 0611.04	44 923.74
Opération de l'exercice	167 028.95	225 483.41	874 442.43	1 019 286.15	1 041 471.38	1 244 769.56
TOTAUX	366 639.99	225 483.41	874 442.43	1 064 209.89	1 241 082.42	1 289 693.30
Résultats de clôture	366 639.99	225 483.41	874 442.43	1 064 209.89	1 241 082.42	1 289 693.30
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	366 639.99	225 483.41	874 442.43	1 064 209.89	1 241 082.42	1 289 693.30
Résultats définitifs	366 639.99	225 483.41	874 442.43	1 064 209.89	1 241 082.42	1 289 693.30

BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 339.29			137 967.92	7 339.29	137 967.92
Opération de l'exercice	22 415.71	11 049.29	93 369.81	55 144.69	115 785.52	66 193.98
TOTAUX	29 755	11 049.29	93 369.81	193 112.61	123 124.81	204 161.90
Résultats de clôture	29 755	11 049.29	93 369.81	193 112.61	123 124.81	204 161.90
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	29 755	11 049.29	93 369.81	193 112.61	123 124.81	204 161.90
Résultats définitifs	29 755	11 049.29	93 369.81	193 112.61	123 124.81	204 161.90

BUDGET COMMERCE MULTISERVICE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 769.66	0	0	25 717.70	1 769.66	25 717.70
Opération de l'exercice	5 193	1 769.66	142 437.87	146 451.76	147 630.87	148 221.42
TOTAUX	6 962.66	1 769.66	142 437.87	172 169.46	149 400.53	173 939.12
Résultats de clôture	6 962.66	1 769.66	142 437.87	172 169.46	149 400.53	173 939.12
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	6 962.66	1 769.66	142 437.87	172 169.46	149 400.53	173 939.12
Résultats définitifs	6 962.66	1 769.66	142 437.87	172 169.46	149 400.53	173 939.12

BUDGET SOUS LES SHAIES

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	66 954.01			1524	66 954.01	1524
Opération de l'exercice	0	23 613.33	23 613.33	23 613.33	23 613.33	47 226.66
TOTAUX	66 954.01	23 613.33	23 613.33	25 137.33	90 567.34	48 750.66
Résultats de clôture	66 954.01	23 613.33	23 613.33	25 137.33	90 567.34	48 750.66
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	66 954.01	23 613.33	23 613.33	25 137.33	90 567.34	48 750.66
Résultats définitifs	66 954.01	23 613.33	23 613.33	25 137.33	90 567.34	48 750.66

BUDGET CHAMP GALLET

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	153 008.69	0	0	102 287.90	153 008.69	102 287.90
Opération de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	153 008.69	0	0	102 287.90	153 008.69	102 287.90
Résultats de clôture	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75
Résultats définitifs	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

3/ Approbation du compte de gestion du budget général et des budgets annexes 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le rendu des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 qui est soumis au cours de cette même séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général et des budgets annexes de Champdor-Corcelles dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Revalorisation Indiciaire des indemnités des élus

Monsieur le maire explique que la délibération 2017-21 concernant la revalorisation indiciaire des indemnités des élus indiquait pour base de calcul l'indice majoré 826, mais ne prévoyait pas un ajustement automatique sur l'indice terminal de la fonction publique. Néanmoins, les indemnités des élus sont calculées depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'indice 830. Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de valider le calcul des indemnités des élus sur la base de l'indice majoré 830 conformément à la demande du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide à l'unanimité le calcul des indemnités des élus sur la base de l'indice majoré 830.

5/ horaires des écoles de Champdor et de Corcelles à partir de la rentrée de septembre 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a été saisie par la Division de l'Organisation Scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain qui souhaite savoir si

la commune maintient l'organisation dérogatoire de la semaine à 4 jours dans les deux écoles. Il rappelle que les horaires actuels sont les suivants :

Ecole de Champdor :

Lundi : 9h-12h / 13h30-16h30

Mardi : 9h-12h / 13h30-16h30

Jeudi : 9h-12h / 13h30-16h30

Vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Ecole de Corcelles :

Lundi : 8h30-11h30/ 13h30-16h30

Mardi : 8h30-11h30/ 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-11h30/ 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-11h30/ 13h30-16h30

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE de conserver** l'organisation dérogatoire à 4 jours comme précisée ci-dessus, à partir de la rentrée de septembre 2020.

6/ Demande de subventions à la Région Auvergne Rhône Alpes pour travaux forestiers de dégagements manuels sur Champdor et Corcelles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'actions établi par l'ONF concernant les forêts de Champdor et de Corcelles, des travaux doivent être réalisés. Il s'agit :

- En forêt de Champdor : dégagement manuel de régénération naturelle sur 12 ha sur les parcelles 43u, 35u et 38u au coût de 7080 € HT
- En forêt de Corcelles : dégagement manuel de régénération naturelle sur 5 ha sur la parcelle C au coût de 2 950 € HT

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que

- pour les travaux sylvicoles de Champdor précités, la commune a la possibilité d'obtenir des aides auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30% du montant total hors taxes des travaux.
- pour les travaux sylvicoles de Corcelles précités, la commune a la possibilité d'obtenir des aides auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 % du montant total hors taxe des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme énoncé ci-dessus.

7/ Demande d'incorporation au domaine public communal de la parcelle A 983

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par les propriétaires de la parcelle 119 A490 sur Corcelles qui souhaitent que les 2 habitations se trouvant sur cette parcelles soient équipées chacune d'un compteur. Actuellement c'est la maison qui se trouve le long de la route qui alimente celle se trouvant à l'arrière.

Le compteur électrique de la maison qui n'en a pas actuellement devra être implanté sur la parcelle A 983 en limite. Cette parcelle est communale mais appartient au Domaine Privé de la commune. Or Enedis fait la différence entre Domaine Public et Domaine Privé de la commune, cela implique pour le propriétaire de cette maison de demander une servitude d'accès et une servitude de tréfonds pour le réseau électrique et probablement aussi pour le réseau Télécom.

Afin d'alléger la procédure et de faciliter les travaux et l'entretien, le propriétaire demande à la commune si cela est possible de basculer la parcelle A983 dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'incorporer au Domaine Public la parcelle A 983

Information diverses :

- Mr DUFOUR Jérôme annonce que le Food Truck reviendra cet été tous les mardis devant l'entrée de la baignade.

- La commune a recruté en CDD un employé communal suite au départ à la retraite de Georges BIRZIN. Il prendra ses fonctions le 03/03/2020.

Mot du maire :

Je remercie les conseillers pour le travail qui a été accompli par tous pendant ce mandat, cela a permis de faire avancer notre territoire, avec des prises de décisions importantes telles que la fusion de nos deux communes et le rattachement à Haut Bugey Agglomération afin de rester visible et de donner les clés pour l'avenir. Les comptes de la communes comme vous avez pu le constater au travers du vote du compte administratif et du compte de gestion sont sains, les futurs élus pourront ainsi avoir des projets et les mettre en œuvres.

Merci à tous et en particulier à Daniel TARDY qui a consacré 37 ans à sa commune en tant que conseiller puis en tant qu'adjoint.

Fin de la séance à 22h
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND